



Bordeaux, le 22 novembre 2016

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde

## **CAPL B des 14 et 22 novembre 2016**

### **Liste d'aptitude C en B**

A l'étude des dossiers présentés devant la CAPL, les représentants **FO-DGFIP** font remarquer dans leur déclaration liminaire, que le nombre de promotions internes est en baisse pour la cinquième année consécutive et participe à la cure d'austérité infligée aux agents du Ministère. Cela s'ajoute à la perte du pouvoir d'achat subie depuis le gel du point d'indice de 2010 (soit - 8 %).

Ainsi en Gironde le nombre de promus était de 15 sur 144 postulants en 2016 soit 10,41%. Pour l'année 2017 le volume indicatif des potentialités est de 11 sur 118 soit 9,32%. A l'issue de la CAP, la Direction a classé 15 dossiers excellents.

Nous observons chaque année une baisse de candidatures et de promus.

Les règles d'examen des dossiers ne sont pas modifiées par rapport à l'an dernier : avis du chef de service et dossier sur cinq ans, qualité du dossier d'évaluation, (réduction d'ancienneté, appréciation littérale), avis des directeurs de pôle en direction et l'argumentaire des organisations syndicales en CAPL.

Ainsi pour les réductions d'ancienneté il est recommandé d'avoir un maximum de bonifications. D'autre part l'administration exige sur les cinq dernières années une réduction maximale au minimum.

De plus la direction prend en compte le nombre de fois où le candidat a été proposé excellent sur les avis de proposition établis par le supérieur hiérarchique.

**Dans un tel contexte FO-DGFIP attire l'attention des agents sur la nécessité de confier leur dossier à ses élus.** Ce sont les échanges entre le candidat et nos élus des personnels, dans le cadre de la préparation du dossier, qui permettent de développer l'argumentaire pertinent et indispensable à l'évolution positive de la candidature.

« L'âge d'or » des promotions C en B par liste d'aptitude fait maintenant partie du passé, et le fait d'être classé/proposé « excellent » par l'Administration ne garantit plus la promotion. L'ambition de la Direction générale en la matière étant de coller au taux de promotion moyen de la fonction publique.

Les élus **FO-DGFIP** attirent l'attention de tous sur la nécessité d'être vigilant lors des entretiens évaluations. Ces entretiens déterminent, avec le rapport du chef de service, l'appréciation portée par l'Administration sur la capacité d'un agent à pouvoir prétendre à la catégorie supérieure. Le moindre commentaire peut-être déterminant pour le classement du dossier.

A l'issu de la CAP, les votes pour les différentes catégories de dossiers sont les suivants :

- dossiers proposées « excellents » par l'Administration :

Pour : Administration FO CGT

Contre : Solidaires

-d ossiers proposés « très bon » par l'Administration :

Pour : Administration

Contre : FO CGT Solidaires

- dossiers proposés « à revoir » par l'Administration :

Pour : Administration

Contre : FO CGT Solidaires

Les représentants en CAPL :

Anne CASTELL,  
05 56 93 51 75

Alain DUFREIX,  
05 56 90 76 97

François LABATTU,  
05 56 90 76 49

Pierre RAMOS,  
05 56 61 59 68

Marie-Paule Moze (expert)  
05 56 24 83 96

Olivier DUBARRY (expert)  
05 56 24 81 53

BULLETIN D'ADHESION

**NOM** : ----- **PRÉNOM** : -----

**GRADE** : ----- **QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL** :

-----%

**AFFECTATION** : -----

déclare adhérer au Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Finances  
Publiques (**F.O.-D.G.F.I.P.**)

**Fait à** ----- **le** -----

(signature)

**66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu**

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde  
Local syndical Cité Administrative 14° étage Tour A

33090 Bordeaux cedex

**Tél.** : 05 56 24 81 53 - **Fax** : 05 56 24 85 88

**Mail** : [fo.033@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.033@dgfip.finances.gouv.fr) - **Site web** : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/033/>